

Communiqué de presse

Procédure de consultation sur la Stratégie pour le développement durable (SDD 2030)

L'approvisionnement énergétique et le financement des infrastructures de transport doivent être garantis

Berne, 18.02.2021 – La croissance démographique et l'augmentation de la demande en énergie et en infrastructures de toutes sortes qui l'accompagne ne semblent pas être prises en compte dans la Stratégie pour le développement durable 2030 (SDD 2030) proposées par le Conseil fédéral. De manière générale, il existe un important déséquilibre entre la prise en compte des intérêts environnementaux d'une part et les intérêts sociaux et économiques d'autre part.

routesuisse déplore généralement un manque de transparence dans la présentation d'objectifs et d'axes stratégiques sans établir de référence quant aux mesures concrètes envisagées dans les différents domaines politiques. Par ailleurs, il manque une évaluation globale des coûts pour la société, l'économie et l'environnement.

La décarbonisation de la mobilité nécessite un approvisionnement énergétique sûr

Il existe un conflit d'objectifs particulièrement important concernant l'effort de décarbonisation du trafic routier d'une part, et les valeurs indicatives de consommation formulées dans la SDD 2030 d'autre part. Cette dernière prévoit en effet une réduction significative de la consommation d'énergie et d'électricité par personne et par an. Or, de telles valeurs indicatives de consommation pourraient aller à l'encontre du développement de la mobilité à faibles émissions avec une population et une économie en croissance. Selon Olivier Fantino, directeur de routesuisse, « *les véhicules électriques, l'hydrogène, ainsi que le power-to-gas et les carburants synthétiques nécessiteront beaucoup plus d'électricité. La décarbonisation de la mobilité pourrait paradoxalement être ralentie si l'électricité venait à manquer l'avenir* ». Il poursuit en soulignant que « *décarboniser la mobilité tout en réduisant la consommation d'électricité n'est possible qu'en réduisant la consommation. Quant à savoir si c'est conforme au concept de développement durable, cela reste plus que discutable.* »

Il est alarmant de constater que la SDD 2030 ne semble pas répondre au plus grand risque selon l'analyse nationale des risques "Catastrophes et situations d'urgence en Suisse 2020", soit la menace de pannes de courants généralisées et prolongées. Il est impératif qu'une question aussi importante que l'approvisionnement énergétique soit traitée dans une stratégie de développement durable. A cet égard, la SDD 2030 ne remplit pas le mandat constitutionnel (art. 89 Cst.), selon lequel la Confédération doit œuvrer pour assurer un approvisionnement énergétique suffisant, sûr et économique.

Le financement des infrastructures de transport doit être assuré

En Suisse, les carburants fossiles sont massivement taxés et contribuent non seulement de manière significative au financement des infrastructures de mobilité (comme dans le cadre du Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération FORTA), mais aussi à la couverture des dépenses fédérales. Dans ce contexte, la SDD 2030 n'indique malheureusement pas comment compenser la diminution des recettes issues des taxes sur les huiles minérales induites par l'électrification de la mobilité, ceci afin de continuer à assurer le financement des infrastructures de transport. A cet égard, Olivier Fantino rappelle que « *le FORTA est l'épine dorsale du financement des infrastructures de transport en Suisse ; ses recettes sont déjà investies en faveur d'infrastructures de transport durables. Une stratégie pour le développement durable doit assurer le financement des infrastructures, ou du moins ne pas le mettre en péril.* »

Position complète (en allemand uniquement) : <https://www.strasseschweiz.ch/downloads/vernehmlassungen/>

Personne de contact

Olivier Fantino, directeur
T 079 524 14 46
o.fantino@strasseschweiz.ch